



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **VHI SA**, Route de Denges 6, 1027 LONAY
2. Déclaration de faillite: 14.12.2011
3. Suspension de faillite: 12.01.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.01.2012
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : toutes transactions commerciales, financières ou immobilières en Suisse ou à l'étranger ainsi que sur le plan du commerce international, représenter toutes sociétés, leur donner toutes consultations, leur servir d'intermédiaire et leur donner tous avis dans toutes affaires commerciales et immobilières à l'étranger.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte
1260 Nyon 1

00731943

